

minées à fond. Or c'est celle de M. Lahitton qui est approuvée et hautement louée.

Certains commentaires de la décision romaine ont paru, qui émanent des partisans de *l'autre* thèse. Il s'en faut bien que ceux-ci soient qualifiés pour un pareil office. Car les trois propositions approuvées par le Saint Père ne sont pas l'œuvre de la Commission Cardinalice ; elle déclare elle-même formellement qu'elle les prend dans le livre soumis à son examen ; et elle les loue *dans le sens* même où le livre les établit :

*Opus præstantis viri Josephi canonici Lahitton... in quantum adstruit (tres illas propositiones) ... esse egregie laudandum.*

Les adversaires du livre et de la thèse de M. Lahitton, en commentant les trois propositions, devaient donc succomber, presque fatalement, au péril de les détourner de leur vrai sens : c'est ce qui est arrivé.

Pour la raison contraire, cette nouvelle édition de l'ouvrage loué, en précisant encore plus nettement les positions de la précédente, donne de la décision pontificale le commentaire le plus rigoureusement fidèle.

On y trouvera, plus profondément creusés et plus largement développés, les principes théologiques qui justifient victorieusement une thèse, dont le premier énoncé parut si hardi. Que d'errements de théorie et de pratique sont à redresser au sujet de la vocation sacerdotale !

Aussi il est indispensable que le présent ouvrage se trouve entre les mains de quiconque s'occupe au recrutement ou de la formation des jeunes clercs : curés, confesseurs, prédicateurs de retraite, professeurs et directeurs de séminaire, etc. C'est désormais pour eux *le seul ouvrage vraiment classique en la matière.*

Les parents et maîtres chrétiens y trouveront aussi des principes sûrs pour orienter les enfants dans le choix d'un état de vie, et, en particulier, dans l'élection raisonnée et réfléchie de la carrière sacerdotale.